

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Bibliothèque régionale **Passage de témoin**



Anick Vuille, à droite, s'apprête à succéder à Dorothée Gerber à la tête de la Bibliothèque régionale de Saint-Imier.

Une page se tourne à la Bibliothèque régionale. Après 16 années bien remplies à la tête de l'institution, Dorothée Gerber s'apprête à prendre sa retraite. La Chaux-de-Fonnière Anick Vuille lui succédera le 1^{er} novembre prochain.

Agée de 43 ans, la nouvelle responsable a obtenu son diplôme de bibliothécaire en 1998. Formée dans une bibliothèque des jeunes, elle a par la suite été responsable de la bibliothèque de l'Ecole d'ingénieurs de l'Arc jurassien, au Locle. «Piquée de curiosité», comme elle se définit elle-même, cette plasticienne digitale est également diplômée HES de la Haute école d'art et de design de Genève.

Passionnée de lecture, Anick Vuille connaît bien Saint-Imier pour y avoir vécu durant cinq ans. A cette époque, elle s'est notamment chargée de la programmation du cinéma d'Espace Noir.

Doublement des prêts

La nouvelle responsable aura à cœur de poursuivre le développement initié par Dorothee Gerber. Depuis son arrivée en 2002, les prêts ont doublé, s'établissant aux alentours de 40'000 par an. Les livres numériques ont fait leur apparition. Le fonctionnement de toute la bibliothèque a été professionnalisé.

Parmi bien d'autres actions, spectacles et conférences, le projet «Né pour lire» a été mis en place. En 2017, année marquée par le 25^{ème} anniversaire de l'obtention du statut de bibliothèque régionale, celle-ci a accueilli tour à tour les professeurs et éminents cardiologues René Prêtre et Thierry Carrel.

Le Conseil municipal entend profiter de ce passage de témoin pour remercier Dorothee Gerber de son engagement et lui adresser ses meilleurs vœux à l'occasion de son départ à la retraite. Il souhaite par la même occasion la bienvenue à Anick Vuille.

Analyses du réseau d'eau imérien

La qualité, mais pas la quantité

L'eau proposée aux habitants de Saint-Imier jouit d'une qualité irréprochable. La seule préoccupation concerne l'approvisionnement suite aux faibles précipitations de ces derniers mois.

Plus de 100 analyses sont réalisées annuellement sur la Source de la Raisetette et le réseau imérien. Les paramètres suivis sont la bactériologie, la chimie de l'eau, les pesticides, différentes familles d'hydrocarbure et de solvants industriels ainsi que des éléments traces permettant de mettre en évidence des pollutions provenant des eaux usées.

Une fois encore, ces contrôles de la qualité chimique et bactériologique de l'eau distribuée par le réseau de Saint-Imier ou fournie à d'autres distributeurs ont confirmé le respect des normes légales de qualité. Ainsi, aucune trace de pesticide, solvant industriel, micropolluant (médicament) n'a été mise en évidence.

Ménager les ressources, l'affaire de tous!

Parmi les tâches quotidiennes d'un distributeur, la surveillance du réseau et la recherche de fuites sont extrêmement importantes, d'autant plus durant les périodes où les ressources diminuent. Ainsi, la situation en ce mois d'octobre doit être qualifiée de difficile d'un point de vue quantitatif. Le peu de précipitations de cette année a bien évidemment un impact sur le débit des sources de la région.

Ménager les ressources naturelles est l'affaire de tous. Un usage parcimonieux de l'eau potable est demandé à chaque habitant de Saint-Imier, afin d'assurer l'alimentation de tous.

Mesures hivernales

Un automobiliste averti en vaut deux! Il s'agit dès lors de prendre note que les mesures hivernales entreront en vigueur le jeudi 1^{er} novembre prochain.

A partir de cette date, le stationnement de véhicules est interdit sur tout le territoire communal jusqu'au 15 mars 2019, de 03h00 à 07h00. Pendant cette plage horaire, le Service des travaux publics procède au déneigement de la chaussée de manière à ce que, dès le matin, la plupart des rues de notre cité soient accessibles.

Il est primordial que ces consignes soient appliquées. Seul leur respect permet d'assurer un déneigement optimal et rapide. Un seul véhicule immobilisé peut parfois perturber le travail dans une rue entière, souvent avec des effets sur plusieurs jours en cas de chutes de neige continues.

Ainsi qu'il est d'usage, la Place des Abattoirs, l'Esplanade des Collèges et la place située au nord des halles de gymnastique sont à disposition des automobilistes. Deux horaires différents sont appliqués. La Place des Abattoirs est à disposition de 16h00 à 09h00, l'Esplanade des Collèges et la place située au nord des halles de gymnastique de 16h00 à 08h00.

Il est important que ces places soient libérées aux heures indiquées de manière à permettre leur déneigement. De plus, l'Esplanade des Collèges est réservée en journée à l'usage exclusif des écoliers et des étudiants. Les contrevenants à ces directives seront amendés par la police administrative, conformément à la législation en vigueur.

Route fermée à La Chaux-d'Abel

Afin d'assurer le renouvellement du revêtement de certains tronçons de la route située dans le secteur de La Chaux-d'Abel et de combler des nids-de-poule, la route sera complètement fermée du 30 octobre au 2 novembre 2018 selon les horaires suivants : mardi à jeudi de 07h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30 ; vendredi de 08h00 à 16h30 sans interruption.

Les travaux préparatoires et la de pose de l'enrobé se dérouleront à ces dates sous réserves des conditions d'humidité et de température du moment. En cas d'intempéries, les travaux seront reportés et entrepris immédiatement dès le retour de conditions propices.

Les routes d'accès aux habitations et bâtiments localisés à La Chaux-d'Abel 29, 30, 30a, 30b, 31, 31a, 31b, 31c, 32, 32a, 32b, 32c, 34, 34a, 34b, 35, 36, 36a, 44 et 80 ainsi qu'à La Tuilerie 79 et 79a seront impraticables pendant ce laps de temps et les habitations inaccessibles à tous les véhicules. Le seul moyen d'accéder aux maisons sera de s'y rendre à pied en longeant le chemin en bordure de champ.

Un balisage de circonstance sera mis en place et chacun est prié de s'y conformer. De plus, la prudence et les égards restent de mise à l'approche du chantier, afin d'éviter tout accident.

Il est recommandé aux riverains de prendre les dispositions en conséquence. La Municipalité remercie les personnes touchées par ces travaux de leur compréhension.

Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, Catarina Pombo s'est vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux étapes essentielles jalonnent sa demande de naturalisation. Le 13 février 2018, le Conseil municipal de Saint-Imier lui a octroyé le droit de cité communal sur la base, notamment, du rapport d'audition. Le 18 septembre dernier, la Confédération a mis un point final à la procédure en décidant de la compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à cette nouvelle concitoyenne.

Nonagénaire

Le 15 octobre dernier, le conseiller municipal Michel Jeanneret et Yanick Courvoisier, chef du Service administration générale et police, se sont rendus au home La Roseraie pour célébrer le 90^{ème} anniversaire de Mme Yvette Moll. Les représentants des autorités imériennes ont eu le plaisir de lui remettre la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires.

Un radar peut en cacher un autre...

De nombreuses mesures de vitesse ont été effectuées à l'intérieur de la localité de Saint-Imier au cours des derniers mois. Les données fournies par le radar sympathique montrent qu'il existe un réel problème de sécurité. Des mesures sont à l'étude.



A la rue de Beau-Site, entre l'ancien manège et les halles de gymnastique, un véhicule sur deux circulait à une vitesse excessive!

A la route de Tramelan, 52% des véhicules contrôlés entre le 6 et le 13 juin dernier étaient en excès de vitesse par rapport à la limite autorisée de 50 km/h. Sur les 7111 véhicules contrôlés durant ce laps de temps, 3'129 ont été mesurés à plus de 60 km/h, 497 à plus de 70 km/h, 38 à plus de 80 km/h, 5 à plus de 90 km/h et même 2 à plus de 100 km/h!

Les mesures effectuées à la route de Villeret entre le 13 et le 27 juillet n'étaient guère plus réjouissantes. Ainsi, sur un tronçon limité à 50 km/h, 434 véhicules roulaient à plus de 70 km/h, 21 à plus de 80 km/h et même 2 à plus de 90 km/h!

A plus de 70 km/h dans une zone à 30

La situation n'est pas meilleure au cœur des quartiers fréquentés par de nombreux écoliers. A la rue Paul-Charmillot, soit à la hauteur de l'école secondaire, plus de 4 automobilistes sur 10 étaient en infraction par rapport à la limite autorisée de 30 km/h entre le 29 août et le 11 septembre. Ainsi, 41 roulaient à plus de 60 km/h et même 2 à plus de 70 km/h.

Dans la même rue, mais à proximité du foyer Le Printemps (La Pimpinière), 6 automobiles sur 10 ont circulé à une vitesse excessive par rapport à la limitation de 30 km/h entre le 25 septembre et le 2

octobre. Sur les 2444 véhicules recensés, 1251 roulaient à plus de 40 km/h, 219 à plus de 50 km/h et 13 à plus de 60 km/h.

A la rue de Beau-Site, entre l'ancien manège et les halles de gymnastique, un véhicule sur deux était en excès de vitesse par rapport à la limite autorisée de 30 km/h entre le 11 et le 25 septembre. Encore une fois, 76 roulaient à plus de 50 km/h et 2 à plus de 60 km/h.

Jusqu'au délit de chauffard

Si l'on s'en réfère à la jurisprudence du Tribunal fédéral, il aurait pu y avoir près de 1700 retraits de permis s'il ne s'était pas agi de mesures pédagogiques. Dans plus d'une centaine de cas, et pour autant que ce soit la première infraction du genre, la sanction aurait été de 3 mois de retrait minimum. Quatre infractions auraient relevé du délit de chauffard avec un retrait de permis d'au moins deux ans.

Le constat est inquiétant. Il interpelle le Conseil municipal qui a décidé, lorsqu'il s'agit d'une portion de route cantonale, de signaler le problème à la police cantonale. Pour ce qui est des routes communales, il a mandaté le Service urbanisme et mobilité pour qu'il étudie les moyens adéquats pour ralentir la vitesse des véhicules.

L'Exécutif suit la situation de près. Si la situation ne devait pas s'améliorer, il n'exclut pas la mise en place de mesures répressives. Le radar sympathique pourrait alors en cacher un autre et faire grimacer plus d'un automobiliste...

(cm)

Saint-Imier, le 24 octobre 2018